

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 241-2021
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.360

Déposée le : 29.11.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, pvl) (porte-parole)
Rappa (Burgdorf, Le Centre)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 02.12.2021

N° d'ACE : 304/2022 du 23 mars 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Suspension des travaux sur les campus de Bienne et de Berthoud

Le Conseil-exécutif est chargé de suspendre les travaux de réalisation des campus de Bienne et de Berthoud et de réévaluer la situation quant aux points suivants en particulier, avant d'en faire un rapport à l'intention du Grand Conseil :

1. calendrier actualisé (au niveau politique, juridique, de la planification et de la construction),
2. prévision de l'évolution des coûts, en particulier des coûts excédentaires,
3. procédures juridiques en cours en rapport avec les deux projets,
4. possibles adaptations en raison des retards, notamment d'un point de vue de la politique de la formation (sites scolaires et autres),
5. nécessité de mesures provisoires, en particulier à Berthoud.

Développement :

La mise en œuvre des deux grands projets interreliés que sont le campus de Bienne et celui de Berthoud est préoccupante. En raison d'importants retards à Bienne, le calendrier initial ne peut de loin pas être respecté. Les litiges en suspens à Bienne ne sont toujours pas résolus. L'évolution des coûts et, à Berthoud, la question des solutions provisoires suscitent également des inquiétudes. Le Conseil-exécutif est prié de suspendre les travaux et de réévaluer ces deux grands projets à l'intention du Grand Conseil.

Motivation de l'urgence : en raison de l'évolution dynamique de la situation, il nécessaire de posséder une connaissance complète sur l'état de ces projets extrêmement importants et coûteux en tout cas au printemps 2022.

Réponse du Conseil-exécutif

Les auteurs du postulat souhaitent suspendre les travaux relatifs aux projets des campus de Bienne et de Berthoud et demandent au Conseil-exécutif de rédiger un rapport sur la réévaluation de la situation.

Le Conseil-exécutif regrette les retards pris dans les projets de construction et les coûts supplémentaires qui en résultent, en particulier car les utilisatrices et les utilisateurs ont urgemment besoin de ces deux projets. Il est donc important pour le Conseil-exécutif d'éviter de nouveaux retards. Même si les travaux sur le campus de Bienne ont dans l'intervalle été mis à l'arrêt, le canton n'est pas resté inactif pour autant. Au cours des deux dernières années, la DTT a entrepris un long processus de refonte visant à clarifier la situation juridique, optimiser le projet et créer de bonnes conditions pour relancer l'appel d'offres. Le processus a pu être achevé fin 2021. Les résultats du concours relatif au campus de Berthoud ont eux aussi pu être traités avec succès. Le Conseil-exécutif fournira régulièrement des informations détaillées sur l'avancement des deux projets et la DTT informera à intervalles réguliers la CIAT et la CFor sur les étapes importantes des projets. L'appréciation des risques et l'évaluation de la situation actuelle sont actualisées en permanence. Le Conseil-exécutif estime par conséquent qu'une réévaluation de la situation, comme le demandent les auteurs du postulat, n'apporte aucune plus-value notable et n'est pas pertinente.

Une suspension des travaux, voire un redémarrage des projets se traduiraient par de nouveaux retards, vraisemblablement de plusieurs années, et une hausse notable des coûts. Outre les coûts considérables qui seraient occasionnés par une succession de nouveaux reports des dates harmonisées de mises en service de bâtiments, la Haute école spécialisée bernoise (BFH) en particulier resterait en retard par rapport aux autres hautes écoles suisses. Depuis 2013, lorsque la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse a mis en service deux nouveaux campus facilement accessibles depuis une grande partie du canton de Berne, de plus en plus de Bernoises et de Bernois étudient dans d'autres hautes écoles spécialisées que la BFH. Le canton de Berne verse des contributions aux institutions extracantonales pour ces étudiantes et étudiants. Outre les efforts constants de la BFH pour aménager son offre de formation, les nouveaux campus constituent un élément décisif pour redonner de l'attractivité aux sites de la BFH par rapport à la concurrence. Les utilisatrices et utilisateurs ne seraient ainsi pas les seuls à subir des dommages considérables. Pour les motifs évoqués ci-dessus, le Conseil-exécutif rejette une suspension des travaux.

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux questions posées :

1. Campus Bienne :

Concernant la procédure d'expropriation, le Tribunal fédéral s'est prononcé le 7 septembre 2021, à la surprise du canton et de la Ville de Bienne, contre cette dernière en tant que propriétaire du droit de superficie. Cette décision retarde considérablement le projet. Elle procure toutefois aussi une certaine sécurité juridique et donne la possibilité au canton de trouver un accord avec le propriétaire privé ou, dans le pire des cas, d'engager la procédure d'expropriation. Si cette procédure devait être lancée, la mise en chantier du Campus Bienne pourrait être reportée jusqu'en 2026 et l'emménagement dans les nouveaux locaux jusqu'en 2029.

C'est pourquoi l'achat des prestations de construction est effectué indépendamment de la procédure juridique : au lieu d'attendre l'achèvement de la procédure d'expropriation et la procédure d'octroi du permis de construire qui en dépend par une décision ayant force de

droit, le canton a lancé la phase décisive du nouvel appel d'offres pour le choix de l'entreprise totale à la fin février 2022. Cela permet de raccourcir sensiblement le processus jusqu'au lancement des travaux. La DTT a par ailleurs déjà entamé les négociations avec le propriétaire foncier.

Campus Berthoud :

Le retard dans le projet du Campus Bienne entraîne également un report de la réalisation du Lycée technique de Berne d'au moins deux ans. Comme il n'est pas encore possible de définir une date précise pour le début des travaux, plusieurs scénarios de calendrier sont actuellement élaborés. Étant donné que l'agrandissement du Gymnase de Berthoud ne dépend pas du départ de la BFH de Berthoud, il est prévu d'anticiper la réalisation de ce sous-projet.

2. Campus Bienne :

Comme l'a confirmé l'expertise de l'entreprise Dietziker Partner Baumanagement AG, l'enveloppe budgétaire calculée pour le crédit de réalisation était trop basse. Après avoir intégré dans les plans et le descriptif des prestations et des locaux toutes les mesures d'optimisation définies lors de la refonte du projet, un grand potentiel d'optimisation a pu être réalisé et confirmé.

Malgré ces optimisations et ces économies, un crédit complémentaire sera nécessaire pour la réalisation des travaux, comme déjà annoncé en février 2021. Le montant de ce crédit devrait atteindre plusieurs dizaines de millions de francs. La somme exacte ne pourra toutefois être chiffrée qu'après la phase d'appel d'offres, sur la base de l'offre de l'entreprise totale sélectionnée. Celle-ci devrait être disponible à la fin 2022/début 2023. Cette manière de procéder permettra d'éviter de soumettre au Grand Conseil une demande de crédit basée uniquement sur des calculs et non pas sur une offre du marché concrète.

Campus de Berthoud :

Les travaux d'étude relatifs au Campus de Berthoud ne sont pas encore achevés. Selon les premiers calculs, il ne devrait pas y avoir de hausse inattendue des coûts.

Le projet partiel du gymnase pourrait engendrer des coûts supplémentaires inférieurs à un million de francs pour la mise en place de locaux provisoires, si les bâtiments de la BFH ne peuvent pas être utilisés comme affectation alternative durant les travaux.

3. Campus Bienne :

Deux procédures juridiques sont pendantes. La sécurité juridique nécessaire au projet n'est pas encore garantie. Il convient de distinguer la procédure de droit de superficie de la procédure d'acquisition de terrain (expropriation).

Procédure de droit de superficie :

À la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral d'août 2020, le plan de quartier est désormais entré en force. La préfecture de Bienne se prononcera d'ici peu sur le permis de construire. Ce dernier pourra être attaqué par les voies de recours usuelles.

Procédure d'acquisition de terrain :

La surface à bâtir appartient à la Ville de Bienne et à un propriétaire privé. La Ville de Bienne s'est engagée contractuellement envers le canton à lui mettre à disposition en droit de superficie l'ensemble de la surface à bâtir. La Ville de Bienne a par conséquent engagé une procédure d'expropriation contre le propriétaire concerné. Ce dernier a fait appel

contre cette procédure jusque devant le Tribunal fédéral. Le propriétaire remettait globalement en question la compétence de la Ville de Bienne pour mener la procédure d'expropriation. Dans son arrêt du 7 septembre 2021, le Tribunal fédéral s'est prononcé contre la Ville de Bienne. Vu qu'il incombe désormais au canton, et non plus à la Ville de Bienne, de mener la procédure d'expropriation, toute la procédure doit être recommencée à zéro.

Campus Berthoud :

À Berthoud, aucune procédure juridique n'est en cours. Toutefois, les procédures juridiques à Bienne ont, comme indiqué, des répercussions sur le calendrier du campus de Berthoud.

4. Les retards dans le Campus Bienne occasionnent de gros désagréments et des coûts supplémentaires pour les institutions concernées. Ils n'influencent toutefois pas les décisions de principe du Grand Conseil concernant le regroupement des sites de la Haute école spécialisée et le déménagement du Lycée technique. Les sites scolaires ont été établis et les travaux seront réalisés le plus rapidement possible malgré les retards. Ces derniers n'entraînent non plus aucun changement du point de vue de la politique de formation.
5. Les utilisatrices et utilisateurs de la Haute école spécialisée bernoise, du Lycée technique de Berne et du gymnase resteront sur les sites actuels jusqu'à la mise en service des nouveaux bâtiments. En l'état actuel des choses, seul le gymnase de Berthoud a besoin de locaux provisoires, comme expliqué plus haut.

Le Conseil-exécutif propose de rejeter le postulat.

Destinataire

– Grand Conseil